

PERMIS CONDUITE ACCOMPAGNEE

CONTRAT « AAC » 20 Heures :

- Démarches administratives
- Fournitures pédagogiques
- Forfait code (valable 6 mois)
- 20 leçons de conduite
- 1 Accompagnement pratique
- 1 Rendez-vous préalable*
- 2 Rendez-vous pédagogique**
- Atelier vérification

* RDV préalable obligatoire après la fin de formation, et qui a pour but de réaliser le « relais » entre l'enseignant et l'accompagnateur (2 leçons de conduite consécutives).

** RDV pédagogiques obligatoires pour mesurer les progrès de l'élève (1h de conduite et 2h théorique en salle).
Le 1^{er} RDV entre quatre et six mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale (1500km).

Le 2^{ème} RDV dans le mois qui précède la date d'examen (3000km).

REDEVANCE POUR LE PASSAGE A L'EXAMEN DE CODE 30 €

EVALUATION INITIALE OBLIGATOIRE : (non comprise dans le forfait) 52 €

Contrat valable 3 ans à partir de la date de signature de celui-ci.